

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

5/03/2019

Dossier complet le :

5/03/2019

N° d'enregistrement :

2019-3849

1. Intitulé du projet

Modernisation de la gare de péage de CORZE sur l'autoroute A11 (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Autoroutes du Sud de la France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas DURVAUX, Directeur Régional Ouest-Atlantique

RCS / SIRET

5 1 2 | 3 7 7 | 0 6 0 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) Construction d'autoroutes et de voies rapides. => Modification d'une autoroute existante	Conformément au point II de l'article R.122-2 CE, le projet est la modification de l'autoroute A11 existante, nécessitant un formulaire cas par cas. Agrandissement et réaménagement du parking de Corzé, dans le cadre de la modernisation du site : - ajout de 0,43 ha de parking et voies d'accès aux 0,42 ha existant, - modification des voies d'accès au parking sur une longueur d'environ 60 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Rénovation de la gare de péage et réaménagement de la plateforme des parkings.

Le réaménagement du parking est constitué de :

- l'agrandissement du parking (passage de 23 places VL, 2 places handicapés et 10 places PL à 28 places VL, 2 places handicapés et 10 places PL),
- la modification des voies d'accès,
- la modification des espaces verts,
- le comblement d'un fossé de collecte des eaux pluviales,
- la création d'un nouveau fossé de collecte des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la modernisation de ce parking est l'amélioration de la sécurité à ses abords.

Ce nouvel aménagement permettra une décélération et une accélération des véhicules sur une voie séparée avec des risques d'accident diminués pour les piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réaménagement du parking nécessite les travaux suivants :

- comblement d'un fossé de collecte des eaux pluviales,
- creusement d'un nouveau fossé de collecte des eaux pluviales,
- décaissement des zones végétalisées,
- remblaiement et pose d'un enrobé sur la zone de parking,
- création d'espaces verts,
- installation d'un bloc sanitaire.

L'ensemble des travaux sera réalisé en 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est constitué d'un parking avec ses voies d'accès :

- 28 places de stationnement VL,
- 2 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées,
- 10 places de stationnement PL.

La surface globale d'implantation est de 1,3 ha, les surfaces imperméabilisées représentant 0,85 ha (contre 0,42 ha initialement).

Le parking est exploité et entretenu par ASF. Les espaces verts sont entretenus conformément au principe de la gestion différenciée. Sur les aires de stationnement, ASF applique le "zéro phyto" (pas de produit phytosanitaire chimique, seul le biocontrôle est autorisé comme par exemple la lutte contre la chenille processionnaire au moyen de pièges à phéromones).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à :

- un porté à connaissance Loi sur l'Eau au titre de l'article R.181-45 du code de l'environnement conformément aux échanges avec la DDT en date du 27/11/2017,
- une procédure "cas par cas" pour l'évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,34 ha
Surface totale bitumée pour la voirie et le parking	0,85 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Péage de Corzé (49140)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°20'25"O Lat. 47°32'25"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00°20'25"O Lat. 47°32'23"N

Point d'arrivée :

Long. 00°20'27"O Lat. 47°32'25"N

Communes traversées :

Corzé (49140)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet initial était la construction de la portion Angers-Durtal de l'autoroute A11 ouverte en 1987.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Bois Maurice, Bois de Briançon, Bois de Mont" localisée à plus de 500 m en amont du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corzé est couverte par le plan de prévention des risques d'inondation du Loir. Cependant, ce plan ne concerne qu'une zone de 294 ha au nord de la commune à plus de 2 km du site d'implantation du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartographies de BASIAS et BASOL, le projet n'est pas concerné par les sites ou sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Corzé se situe sur la nappe du Cenomanien mais n'est pas visée par l'arrêté 2006-52 fixant dans le département du Maine et Loire la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont la ZPS et la ZSC des Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette localisées à environ 3,4 km à vol d'oiseau au Nord-Ouest du projet et à plus de 5,5 km de chemin hydraulique en aval du projet. Aucune incidence du projet n'est attendue.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un décaissement avant de poser l'enrobé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'import de matériaux de remblais pour stabiliser le parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est presque entièrement artificialisé du fait de la forte emprise de l'autoroute à cet endroit. Des inventaires naturalistes ont été menés et deux espèces d'amphibiens protégés ont été trouvées sur le site : le triton palmé et la grenouille verte. Ils sont présents d'une part dans un grand bassin tampon toujours en eau au Nord du site du projet et d'autre part dans un fossé temporairement en eau dans l'emprise du futur parking. Par ailleurs, à proximité du site deux habitats naturels sont remarquables : une zone de pelouse sèche et quelques zones de lande sèche (cf. annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à plus de 3,4 km du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette ZPS n° FR5210115, ZSC n° FR5200630. Ce site ne sera pas impacté par l'ajout de 0,43 ha de surface imperméabilisée au niveau du péage et de l'échangeur de Corzé (cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces consommés par le projet font partie intégrante du site du péage et de l'échangeur de Corzé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit du remplacement d'un parking existant par un autre parking de capacité comparable sur le site d'un péage. Il n'y aura pas de différence significative de trafic en phase d'exploitation. Pendant la phase de travaux, l'aire d'autoroute sera probablement fermée, ce qui forcera les usagers souhaitant s'arrêter à se diriger vers les autres aires présentes sur l'autoroute (Bauné ou La Chapelle Saint Laud). Par ailleurs, il y aura un trafic de véhicules et poids-lourds pendant les travaux sur une durée de 12 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores seront causées par les travaux, mais uniquement pendant la durée de ceux-ci. Ces nuisances ne devraient pas avoir de conséquences importantes, le site étant à proximité immédiate d'une autoroute. Les bruits seront probablement inférieurs au fond sonore créé par l'autoroute, de plus aucune habitation ne se trouve à moins de 300 m du péage de Corzé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations seront probablement créées lors de la phase travaux. Cependant, il n'y aura pas d'impact notable compte-tenu de l'absence d'habitation à moins de 300 m du parking.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En cas de travail nocturne, il y aura des émissions lumineuses de forte intensité de nuit. Cependant, cela ne durera que sur une courte période, celle des travaux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation de la surface imperméabilisée engendrera une augmentation de la quantité d'eaux pluviales de ruissellement à traiter dans un bassin tampon. Une étude hydrologique a été menée. Un bassin est déjà présent pour collecter toutes les eaux pluviales du péage. Le dimensionnement de ce bassin est suffisant pour accepter le surplus d'eau pour une pluie centennale, évalué à 450 m3. L'étude indique qu'une marge de plus d'un mètre entre la surface de l'eau et le bord du bassin sera conservée (cf. annexe 7)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées issues du sanitaire seront traitées. Il est envisagé à ce stade du projet de recourir à un assainissement non collectif de type filtre à sable.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tout d'abord, le site autoroutier de la barrière de péage de Corzé présente peu d'intérêt paysager et la surface bitumée supplémentaire est très faible en comparaison de la surface de l'emprise de l'autoroute. Ensuite, le site le plus proche est le site du Dolmen du Bois de la Pidoucière inscrit aux Monuments Historiques en 1984 à plus de 300 m. Enfin, le projet fera l'objet d'un accompagnement paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces consommés par le projet font partie intégrante du site du péage et de l'échangeur de Corzé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun projet existant ou approuvé dont les incidences peuvent se cumuler avec celles issues de la modernisation du parking de la gare de péage de Corzé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets sur la faune protégée présente sur le site seront réduits au maximum par un phasage des travaux approprié. Le nouveau fossé sera créé en hiver (janvier) pour être prêt à accueillir les amphibiens dès le printemps (mars à mai). Une barrière anti-intrusion sera placée le long du nouveau fossé en été (juillet). Le passage d'un écologue est prévu en septembre pour s'assurer de la fonctionnalité du nouveau fossé pour que l'ancien fossé puisse être comblé dans la foulée. Ce phasage permet la colonisation du nouveau fossé qui sera en eau au printemps, pendant la période de reproduction des amphibiens. Il permet également de limiter la mortalité de ces amphibiens par écrasement au moment des travaux qui se dérouleront en période sèche en septembre-octobre.

L'augmentation de la quantité d'eaux pluviales à traiter n'aura pas d'effet sur l'environnement puisque celle-ci n'engendrera pas de modification notable dans le fonctionnement du bassin de rétention.

Par ailleurs, les eaux usées issues du sanitaire seront traitées. Il est envisagé à ce stade du projet de recourir à un assainissement non collectif de type filtre à sable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux de sécurité routière traités et des mesures de préservation de la faune sauvage prises, le tout sur un site déjà fortement artificialisé, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet de modernisation du péage de Corzé fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Compte tenu des évolutions portées sur la gestion des eaux pluviales, il est prévu de déposer un Porté à Connaissance auprès de la DDT49.

A noter également que la durée des travaux est relativement limitée, sur 12 mois.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Conclusion des modélisations de l'assainissement des eaux pluviales du projet par l'utilisation du bassin de rétention n°2 sur le site (pour la partie 6.1 "Emissions")

Annexe 8 : Résultats de l'expertise naturaliste (pour la partie 6.1 "Milieu naturel")

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Niort

le,

27 février 2019

Signature



 Nicolas Durvaux
Directeur Régional

